

6 600 logements vont pousser sur ces friches ferroviaires

Le Pauvren
13.03.2015

D'ici à 2020, six sites de la SNCF seront transformés afin d'accueillir des habitations et des activités économiques. Le projet sera soumis aux élus parisiens à partir de lundi.

DE NOUVEAUX MORCEAUX de ville en gestation aux portes de Paris. D'ici à 2020, la SNCF va construire 6 600 nouveaux logements sur six friches ferroviaires au nord-est et au sud-est de la capitale. Le protocole d'accord signé entre l'opérateur public et la Ville sera soumis au vote des conseillers de Paris des 16 et 17 mars. Il s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental de relance du logement et des objectifs de la mairie de Paris.

En juin 2014, Anne Hidalgo, la maire PS de Paris, a en effet mobilisé les principaux acteurs publics et privés du secteur autour d'un pacte baptisé Logement pour tous. Objectif : créer 10 000 logements au cours de la mandature.

Après un premier protocole conclu avec la RATP en décembre 2014, qui prévoit 2 000 logements, c'est désormais au tour de la SNCF de rentrer dans le jeu. L'entreprise publique s'engage à libérer et à aménager des emprises ferroviaires et à transformer

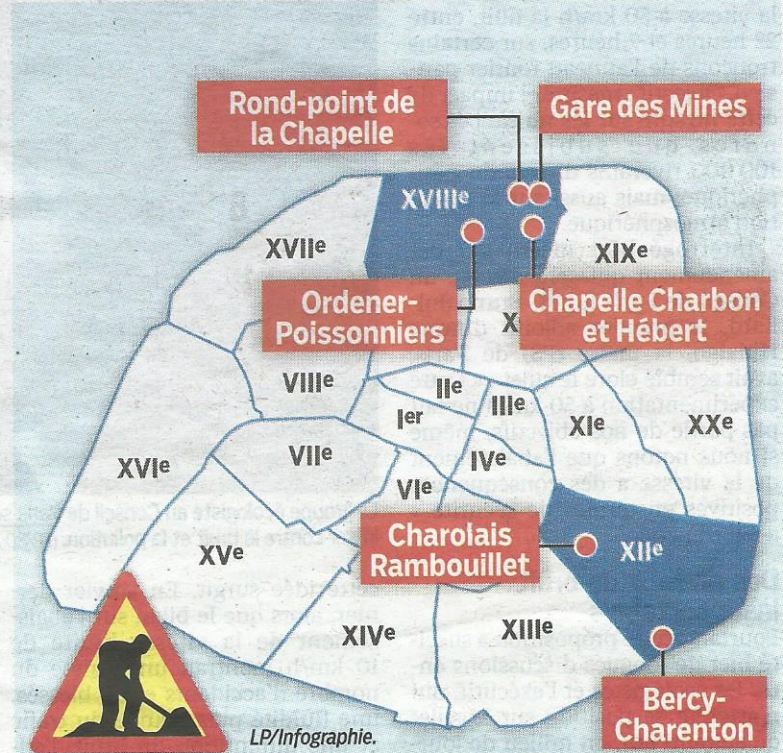
des bureaux et des locaux administratifs obsolètes en logements. « On a fait la démonstration qu'on peut relever nos objectifs en matière de logement en mettant les acteurs autour de la table », se félicite Ian Brossat, l'adjoint PC chargé du logement à la mairie de Paris.

Les sites inexploités que la SNCF accepte de libérer en vue de les faire muter se concentrent au nord-est dans les secteurs Ordener-Poissonniers, rond-point de la Chapelle, gare des Mines, Chapelle-Charbon et Hébert. Et au sud-est dans les secteurs de Bercy-Charenton et Charolais-Rambouillet.

De nouveaux quartiers vont donc sortir de terre sur ces emprises. « Ces terrains accueilleront des activités économiques ainsi que des logements, précise Ian Brossat. Notre objectif est d'en produire 6 600 dont 60 % de logements sociaux avec l'aide d'ICF la Sablière, filiale immobilière de la SNCF. Les opérations compteront

« Nous serons très attentifs à préserver une mixité sociale, en particulier sur les sites du nord-est »

Ian Brossat, adjoint PC chargé du logement



aussi 20 % de logements intermédiaires, le reste étant en accession. » En retour, la Ville participera au financement des pro-

grammes de logements sociaux à hauteur de 1 130 € par m².

À plus long terme, la SNCF et la Ville de Paris étudient la possibilité de livrer environ 14 200 logements dont 13 000 sur des emprises ferroviaires, le reste étant produit en transformant des bureaux obsolètes en appartements.

Y a-t-il un risque de créer de nouveaux ghettos aux portes de Paris ? « Non, assure l'adjoint chargé du logement. Nous répondons à l'impératif de créer des logements neufs et nous serons très attentifs à préserver une mixité sociale, en particulier sur les sites du nord-est déjà bien dotés en logements sociaux. De son côté, la SNCF pourra loger ses cheminots qui ont du mal à trouver un toit dans la capitale. » Et Ian Brossat d'ajouter : « L'opposition a approuvé ce protocole lors des conseils d'arrondissement dans le XVIII^e et le XII^e et je m'en félicite. » Les changements d'usage pour les bureaux transformés en logements et la mutation des friches industrielles en zones d'habitation figureront dans le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) en cours de modification.



Le secteur de Bercy-Charenton (ci-dessus) est l'une des six emprises ferroviaires que la SNCF a retenue pour réaliser des opérations d'aménagement dans le cadre d'un protocole d'accord entre la Ville et l'entreprise publique. (LP/Olivier Corsan.)

CHRISTINE HENRY